

## Le budget 2023 adopté

### Pas d'augmentation des taux d'imposition



Le budget 2023 adopté

- - CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Le Conseil municipal de PAVIE s'est réuni le 05 avril dernier sous la présidence de Jean Michel BLAY, Maire, pour une séance essentiellement consacrée aux questions budgétaires.

Avant de donner la parole à Claudine CARAYOL, adjointe aux finances, il a précisé, que les effets de l'inflation ont impacté les charges de gestion courante en 2022 ainsi que les prévisions 2023. Cette situation contraint la collectivité à une rigueur de gestion accrue et à une responsabilisation de tous.

**2022, bien qu'impacté par l'inflation, enregistre des résultats en hausse en section de fonctionnement du fait de la reprise d'activité et de l'augmentation des produits fiscaux: les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement de 1.64% tandis que les recettes progressent de 3%.**

Les charges à caractère général ont fortement augmenté en 2022 du fait de la hausse des énergies et de l'alimentation, (+ 46% pour l'électricité, +114% pour le gaz et +12% pour les denrées). Dans le même temps les dépenses de personnel restent stables. La grande rigueur de gestion a conduit à une légère baisse des charges de fonctionnement, alors que dans le même temps les recettes augmentent du fait d'une hausse des produits des services et des produits fiscaux. En conséquence, la situation financière de la commune s'améliore en 2022.

La section d'investissement a été marquée par la fin du remboursement des emprunts court terme, contractés en l'attente des subventions. La rénovation énergétique des écoles a été menée à bien avec l'installation de 2 nouvelles chaudières et la pose de stores occultants dans toutes des classes de l'école élémentaire. La réhabilitation du centre bourg s'est poursuivie avec la démolition de l'ancien bureau de tabac qui a permis la mise en valeur du couvent des Carmes. Des travaux de voirie ont été réalisés ainsi que des installations pour les jeunes (tables de ping-pong et panneaux de basket en extérieur).

**Un Budget Primitif 2023 bien qu'impacté par l'inflation en fonctionnement, enregistre des prévisions de dépenses d'équipement en hausse par rapport à 2022 et ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition communaux.**

Les prévisions 2023 s'équilibrent en fonctionnement à 2 513K€, marquées par des charges de gestion courantes en forte hausse du fait à nouveau de l'augmentation des prix de l'énergie, des carburants et des matières premières(+46% pour l'électricité, 36% pour le gaz et 13% pour l'alimentation), hausses qui s'additionnent à celles de 2022. Afin de ne pas augmenter davantage la pression fiscale des habitants de Pavie, aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée. Seule l'augmentation des valeurs locatives décidée par la loi de Finances au niveau national, de + 7,1 %, suivant ainsi l'inflation, impactera le contribuable. Jean Marc REGNAUT, adjoint aux associations, a détaillé le montant des subventions 2023 alloué à ces dernières, qui a été légèrement abondée pour celles qui ont des charges de personnel.

En 2023, les dépenses d'équipement sont en hausse (964 K€), entièrement autofinancées. Elles concernent la poursuite du plan de rénovation énergétique des écoles, l'acquisition de matériel pédagogique pour l'école maternelle, l'embellissement de la place des carmes et de la venelle devant la Maison de la culture, la rénovation de la toiture de l'ancienne salle des fêtes, du bâtiment abritant les WC publics, place de la Mairie. Les investissements récurrents pour la réfection de la voirie, les acquisitions diverses pour les services et le remboursement de la dette complètent les dépenses d'investissement. Tous les documents budgétaires ont été votés à l'unanimité, le vote des taux a fait l'objet d'une abstention.

Plusieurs autres points ont été abordés : l'attribution des marchés pour la réfection des WC publics, place de la Mairie, le contrôle des mats du stade, l'acquisition d'une parcelle près de la salle polyvalente, et deux modifications techniques du tableau des effectifs le nombre total d'emplois demeurant inchangé.